

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal
du 28 avril 2026**

Délibération N° : 20260428-06

**OBJET : Vote d'une subvention de fonctionnement complémentaire à
la Compagnie Nü - 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 28 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Charles LACROIX, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 21/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

Dominique ALLAIS – Carine AUDIER-MERLE – Florian BOURCIER – Florent BUES – Sarah BUES – J-Sébastien BURSTERT – Cédric HUBERT – Charles LACROIX – Stéphane LAPUJOLADE – Elisabeth LAURENS – Corinne LUCCHESI – Elise VINET

POUVOIRS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane LAPUJOLADE.

Elise VINET, partie prenante du projet soumis à la présente demande de subvention, ne participe pas au débat ni au vote.

Monsieur le Maire expose que la Compagnie Nü avait déposé une demande de subvention en début d'année 2026, celle-ci avait été ajournée par la précédente mandature en raison d'un dossier incomplet.

La demande porte sur un projet de création d'un spectacle de danse dont la production est prévue pour être terminée en octobre 2028. Cette période de production sera l'occasion de l'implication d'habitants et de scolaires de la commune.

Le Maire propose de répondre à la demande de la manière suivante :

- accorder gracieusement la mise à disposition de salles (chauffées) en tant que de besoin ainsi que de moyens matériels communaux, si nécessaire.
- accorder seulement une partie de la subvention demandée afin de couvrir la période 2026 et de donner un « coup de pouce » à l'association à l'occasion de sa localisation sur la commune cette même année.

En complément des activités culturelles principalement consacrées à la musique, le conseil considère comme intéressant d'ouvrir sur la danse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR,

ALLOUE une subvention d'un montant de 1.000,00 € à la Compagnie Nü au titre de l'année 2026,
DIT que les crédits correspondants seront inscrits dans le cadre de la fongibilité des crédits au chapitre 65, article 65748 du budget principal 2026.

CHARGE le Maire de procéder au mandatement de ladite subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.